

ODDO BHF Asset Management GmbH

Düsseldorf

Informations importantes concernant le Fonds OPCVM

ODDO BHF Algo Sustainable Leaders CIW-EUR

DE000A2QBG05

ODDO BHF Algo Sustainable Leaders CNW-EUR

DE000A2P5QE2

ODDO BHF Algo Sustainable Leaders CPW-EUR

DE000A2P5QF9

ODDO BHF Algo Sustainable Leaders CRW-EUR

DE0007045437

ODDO BHF Algo Sustainable Leaders DIW-EUR

DE000A0RG5Y7

ODDO BHF Algo Sustainable Leaders DRW-EUR

DE000A2P5QK9

Modification de la dénomination du Fonds et des Conditions spécifiques d'investissement

Suite à l'approbation de l'Autorité fédérale allemande de supervision financière (la « BaFin »), la dénomination du Fonds OPCVM sera modifiée comme suit le **1^{er} avril 2026** :

ODDO BHF Europe Equity Trend

En outre, les Conditions spécifiques d'investissement du Fonds OPCVM susmentionné seront modifiées comme suit à cette même date :

- Au sein de la Section 2(2) (Limites d'investissement), les formulations et règles relatives aux questions ESG seront remaniées. Le paragraphe 3 est supprimé et son contenu est reformulé au sein du paragraphe 2.
- Aucune autre modification ne sera apportée. La stratégie d'investissement du Fonds continuera notamment de tenir compte des critères ESG.

Si vous n'approuvez pas ces changements, vous avez la possibilité de demander le rachat des parts du Fonds OPCVM en votre possession sans frais supplémentaires.

Vous retrouverez ci-dessous le préambule modifié des Conditions spécifiques d'investissement ainsi que le passage modifié.

Conditions spécifiques d'investissement

qui régissent le lien juridique entre

les investisseurs et

ODDO BHF Asset Management GmbH, Düsseldorf

(la « Société »)

pour ce qui concerne la

gestion du fonds

ODDO BHF Europe Equity Trend,

conformément à la Directive OPCVM,

uniquement applicables conjointement aux Conditions générales d'investissement

établies par la Société pour ce fonds OPCVM.

...

Section 2 Limites d'investissement

2. Au moins 90 % de la valeur du Fonds OPCVM doit être investie en actions admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou admises ou incluses sur un autre marché organisé et n'étant pas des parts de fonds de placement. Les actions affectées au Fonds OPCVM doivent faire partie de l'indice STOXX Europe Sustainability ex AGTAF. L'indice exclut les entreprises qui génèrent des revenus dans les secteurs de l'alcool, des jeux de hasard, du tabac, de l'armement, des armes à feu et des divertissements pour adultes.

Au moins 90 % des actifs (hors dépôts bancaires) en portefeuille – en tenant compte de la pondération des différents actifs – disposent d'un score ESG. Dans le cadre de la stratégie d'investissement, les activités des émetteurs sur le plan de la durabilité sont analysées. Par ailleurs, les opportunités et risques à cet égard ainsi que les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont pris en compte lors du processus décisionnel.

Dans la mesure où ils ne sont pas déjà exclus en vertu des restrictions susmentionnées, sont exclus les émetteurs qui

- fabriquent ou commercialisent des armes non conventionnelles ;
- participent à la production de tabac ;
- contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ;

En outre, sont exclus les émetteurs qui atteignent un seuil défini de chiffre d'affaires issu

- de l'extraction du charbon ou de la production d'électricité à partir de charbon ; ou
- de l'extraction et de la production de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz de schiste et sables bitumineux)

...

Düsseldorf, mars 2026

ODDO BHF Asset Management GmbH
La Direction